

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 41-2009, 28 janvier 2009

CONCERNANT la nomination des adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alain Paquet, député de la circonscription électorale de Laval-des-Rapides à l'Assemblée nationale, et madame Stéphanie Vallée, députée de la circonscription électorale de Gatineau à l'Assemblée nationale, soient nommés adjoints parlementaires au premier ministre ;

QUE monsieur Jean-Paul Diamond, député de la circonscription électorale de Maskinongé à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la vice-première ministre et à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE monsieur Marc Carrière, député de la circonscription électorale de Chapleau à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la présidente du Conseil du trésor ;

QUE monsieur Emmanuel Dubourg, député de la circonscription électorale de Viau à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre des Finances ;

QUE monsieur Geoffrey Kelley, député de la circonscription électorale de Jacques-Cartier à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Sécurité publique ;

QUE monsieur Patrick Huot, député de la circonscription électorale de Vanier à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

QUE monsieur Michel Pigeon, député de la circonscription électorale de Charlesbourg à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QUE monsieur Daniel Bernard, député de la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

QUE monsieur André Drolet, député de la circonscription électorale de Jean-Lesage à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ;

QUE monsieur Gerry Sklavounos, député de la circonscription électorale de Laurier-Dorion à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Santé et des Services sociaux ;

QUE monsieur Guy Ouellette, député de la circonscription électorale de Chomedey à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre des Transports ;

QUE monsieur Georges Mamelonet, député de la circonscription électorale de Gaspé à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

QUE madame Johanne Gonthier, députée de la circonscription électorale de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

QUE madame Francine Charbonneau, députée de la circonscription électorale des Mille-Iles à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles ;

QUE monsieur Gilles Lehoullier, député de la circonscription électorale de Lévis à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

QUE madame Maryse Gaudreault, députée de la circonscription électorale de Hull à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre des Relations internationales ;

QUE monsieur François Ouimet, député de la circonscription électorale de Marquette à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de la Justice ;

QUE madame Danielle St-Amand, députée de la circonscription électorale de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre de la Famille ;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 309-2007 du 25 avril 2007, modifié par les décrets n^{os} 391-2007 du 6 juin 2007, 347-2008 du 16 avril 2008 et 520-2008 du 28 mai 2008;

QUE le présent décret ait effet à compter du 15 janvier 2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51129

Gouvernement du Québec

Décret 42-2009, 28 janvier 2009

CONCERNANT la nomination d'une adjointe parlementaire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Filomena Rotiroti, députée de la circonscription électorale de Jeanne-Mance-Viger à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre du Tourisme.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51130

Gouvernement du Québec

Décret 43-2009, 28 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Auclair comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Guy Auclair, directeur de la coordination de l'inspection des aliments et des mesures d'urgence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 4, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter des présentes ;

QU'à ce titre, monsieur Guy Auclair reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son salaire mensuel ;

QUE durant cet intérim, monsieur Guy Auclair soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$, conformément aux règles applicables aux sous-ministres adjoints et associés adoptées par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51131

Gouvernement du Québec

Décret 44-2009, 28 janvier 2009

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jacques Cotton comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Cotton, sous-ministre adjoint engagé à contrat au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit engagé à contrat pour agir comme sous-ministre de ce ministère à compter du 9 février 2009 jusqu'au 8 mai 2013, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Contrat d'engagement de monsieur Jacques Cotton comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Jacques Cotton, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après appelé le ministère.

À titre de sous-ministre, monsieur Cotton est chargé de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.